

Bulletin d'adhésion

à retourner à:
Association ARTicle19
Renamont, 24350 Grand Brassac

associationarticle19.wordpress.com
09 77 64 84 96
article19@no-log.org
SIRET 489 926 576 00013



nom
prénom
adresse
email
téléphone

Adhère à l'association pour l'année 2011

	Espèces	Chèque
tarif "normal" 15 euros	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
tarif "étudiant" 10 euros	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
tarif "petit revenu" 5 euros	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Verse librement un chèque de 15 euros minimum au nom de l'association
un chèque d'une somme de au nom de l'association

Ce versement donne à l'adhérent la qualité de membre de l'association ARTicle19.

Il ouvre droit à la participation à l'assemblée générale de l'association

Sur présentation de votre carte d'adhérent ou sur preuve de cotisation, vous pouvez bénéficier d'une initiation à l'image en mouvement (dans le cadre d'un atelier proposé et organisé par l'association)

Fait à en deux exemplaires le / / 2011

L'adhérent/ adhérente

Le Président

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne.

Bulletin d'adhésion

à retourner à:
Association ARTicle19
Renamont, 24350 Grand Brassac

associationarticle19.wordpress.com
09 77 64 84 96
article19@no-log.org
SIRET 489 926 576 00013



nom
prénom
adresse
email
téléphone

Adhère à l'association pour l'année 2011

	Espèces	Chèque
tarif "normal" 15 euros	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
tarif "étudiant" 10 euros	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
tarif "petit revenu" 5 euros	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Verse librement un chèque de 15 euros minimum au nom de l'association
un chèque d'une somme de au nom de l'association

Ce versement donne à l'adhérent la qualité de membre de l'association ARTicle19.

Il ouvre droit à la participation à l'assemblée générale de l'association

Sur présentation de votre carte d'adhérent ou sur preuve de cotisation, vous pouvez bénéficier d'une initiation à l'image en mouvement (dans le cadre d'un atelier proposé et organisé par l'association)

Fait à en deux exemplaires le / / 2011

L'adhérent/ adhérente

Le Président

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne.